

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D06- 06 06 2023

Convocation : 25 052023

Comité Syndical du 6 juin 2023

Objet : Approbation Règlement Intérieur et convention prêt de véhicules du syndicat à titre exceptionnel

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à la Salle rurale de Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	00
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames MOULIADE Régine, SOULIE Christiane,
Messieurs BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, COUGOUREUX Rolland, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, DALMAYRAC Gilbert, JONGBLOET François, BRIERE Alex, VALIERE Jean-Paul, MALET Christian, PAILLAS Pierre

Pouvoirs

Absents : AZAM Rolande, HERIN Christophe, ESCOUTES Jean-Marc, RUFFEL Francis, DOUZIECH Florent

Absents Excusés : PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, REDO Aline, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Monsieur le Vice-Président rappelle au Comité syndical que les membres du bureau se sont réunis le 25 avril 2023 pour finaliser le Règlement Intérieur qui était resté au stade d'ébauche à la suite de la pandémie de 2019. Monsieur le Vice-Président fait lecture du Règlement Intérieur et des modifications, précisions ou décisions qui ont été apportées lors de cette réunion.

Monsieur le Vice-président indique que ce Règlement Intérieur va être présenté lors du comité social territorial (placé auprès du Centre de gestion du Tarn) le 19 octobre 2023 pour avoir l'avis de ce dernier sur son contenu et sa conformité.

Après plusieurs échanges entre les élus, sur le contenu de ce dernier et notamment en ce qui concerne le prêt des véhicules à titre occasionnel, les élus ont validés le projet du Règlement Intérieur qui sera présenté au Comité Social Territorial du 19 octobre 2023 auprès du Centre de Gestion de la FPT du Tarn pour validation.

Monsieur le Vice-Président présente également la nouvelle convention de « Mise à disposition de véhicules » et le document « Etat des lieux » se rapportant au prêt des véhicules. Monsieur le Vice-Président rappelle qu'il était déjà permis aux agents du syndicat d'emprunter dans la limite de deux fois par an, pour des raisons personnelles et justifiées, certains véhicules. Une convention de prêt existait déjà.

Monsieur Le Président demande aux élus de valider la nouvelle convention révisée lors de la commission du bureau du 25 avril 2023, plus détaillée que la précédente, notamment en ce qui concerne l'assurance des véhicules. Celle-ci sera dorénavant à la charge de l'agent qui emprunte le véhicule afin d'éviter le malus en cas d'accident responsable et/ou l'augmentation de la cotisation annuelle. Un état des lieux sera également effectué avant et après l'emprunt du véhicule.

Le Comité syndical, après délibéré, avec 15 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION

ADOpte ce projet de règlement intérieur et les décisions prises lors du comité syndical

ADOpte cette convention pour Mise à disposition de véhicules et l'état des lieux à effectuer avant et au retour du véhicule emprunté

DEMANDE au Président de faire respecter le présent règlement par les agents du syndicat.

La séance est levée à 21h 30

Fait et délibéré en séance, le 6 juin 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Pour le Président empêché,
Le vice-président, M. BONNET Michel



Le secrétaire, Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tel. 05 63 36 45 58



Publiée le : 03/07/2023

Transmise au Représentant de l'Etat le : 03/07/2023

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre figurent les signatures des membres présents.
Certifié exécutoire par affichage et envoi en Préfecture